Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 022-212203129-20261102-2026_10_03-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CANTON DE BROONS
COMMUNE DE : **SAINT-MADEN**

2026-14

ARRETE MUNICIPAL

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE SAINT-MADEN

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route,
Vu la demande de Monsieur BUJON, formulée le 14/10/2026
Considérant qu'il y a lieu de réglementer provisoirement l'occupation temporaire du domaine public par une benne à déchets

ARRÊTE

ARTICLE 1 :
Monsieur Frédéric BUJON fera installer une benne à déchets du 23 octobre 2026 au 26 octobre 2026 pour vider la maison située 783 La Blanche Noé.

ARTICLE 2 :
La benne à déchets d'une capacité de 20m3 et de dimension 6.5m x2.4m sera positionnée sur la voie publique- voir plan- du 23 au 26 octobre 2026

ARTICLE 2 :
Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation règlementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la règlementation en vigueur.

M. le Maire de Saint-Maden
M. le chef de brigade de Gendarmerie d'Evran
sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie de Saint-Maden.

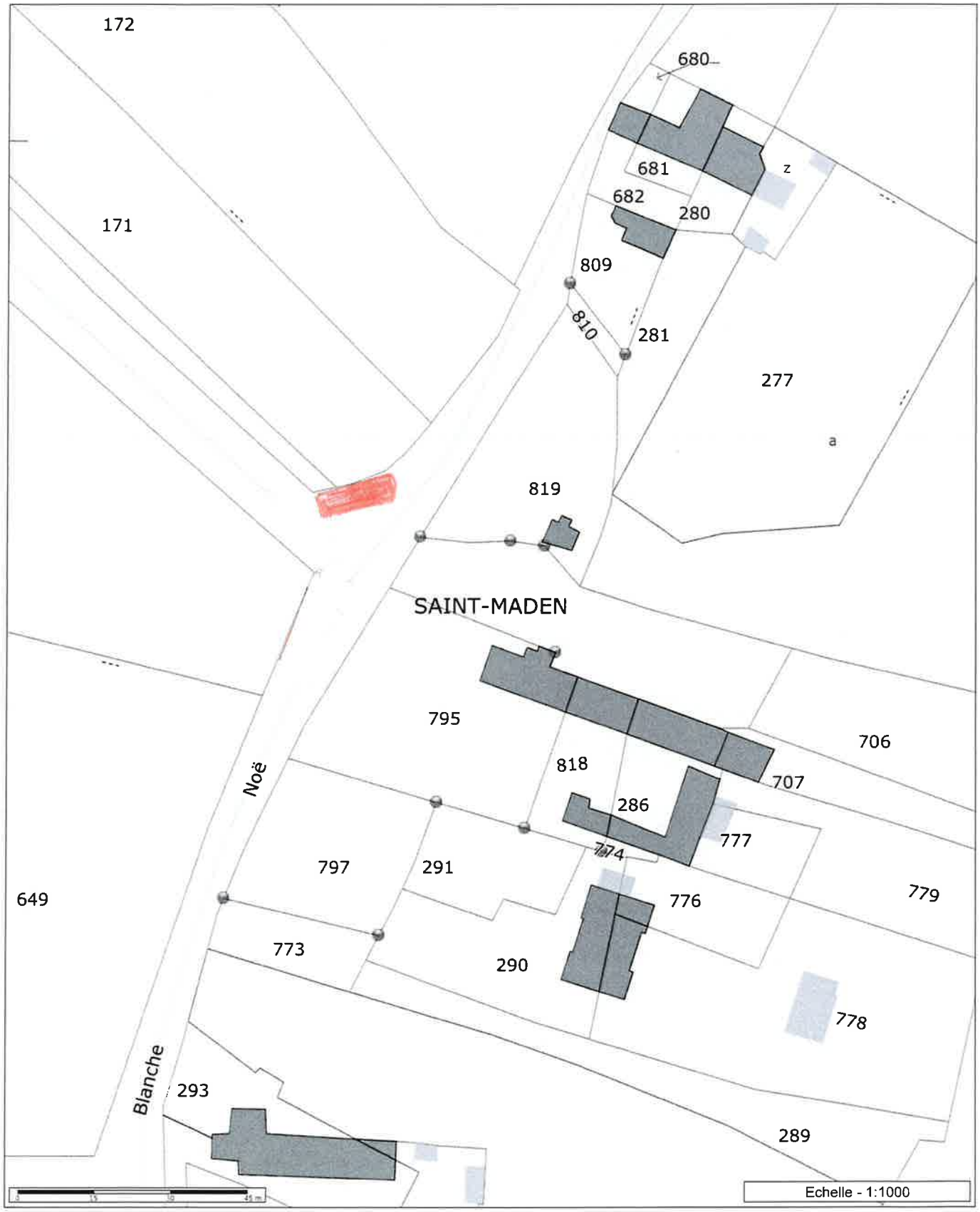
Fait à Saint-Maden

Le 20/10/2026
Le Maire, Sylvain COULOMBEL

MAIRIE DE SAINT-MADEN (Côtes d'Armor)

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 022-212203129-20261102-2026_10_03-DE

Cadastre de Dinan Agglomération



N
O E
S

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.